



Droit à l'image au lycée

Par **KDrz-Dzt**, le **24/03/2025** à **12:47**

Bonjour,

Je suis la mère d'une lycéenne de classe de seconde.

J'ai signé en début d'année un formulaire "d'autorisation de captation et diffusion d'image et de voix".

autorisation qui stipule "à l'occasion de certains évènements se déroulant au sein du lycée"

"à diffuser ou à reproduire pour sa communication interne et externe, pour tous usages commerciaux".....

ma question est la suivante : est ce qu'un professeur de français est autorisé à prendre en photo la main de ma fille lorsqu'elle accuse de tricherie pour un devoir d'espagnol de l'heure précédente, afin de vérifier auprès de sa collègue "pour au cas ou", au moment ou ma fille s'en défend

et est ce que je peux demander à voir cette photo puisqu'il y a en litige avec le professeur.

je précise professeur qui va à l'encontre de l'équipe pédagogique.

merci de votre retour,

Bien Cordialement,

Mme KDD

Par **Pierrepaulejean**, le **24/03/2025** à **14:49**

bonjour

cette autorisation ne concerne que la direction de l'établissement

prenez contact avec le responsable de l'établissement pour relater les faits et exiger la suppression des clichés pris par ce professeur

vous pouvez aussi informer l'association des parents d'élèves et lui demander d'intervenir au

prochain conseil d'administration

Par **janus2fr**, le **24/03/2025 à 15:03**

[quote]

est ce qu'un professeur de français est autorisé à prendre en photo la main de ma fille lorsqu'elle accuse de tricherie pour un devoir d'espagnol de l'heure précédente, afin de vérifier auprès de sa collègue "pour au cas ou", au moment ou ma fille s'en défend

[/quote]

Bonjour,

J'avoue ne rien comprendre...

Par **Louxor_91**, le **25/03/2025 à 10:19**

Bonjour,

comme Janus... photo de la main pour prouver tricherie...?

Par **Isadore**, le **25/03/2025 à 14:12**

Bonjour,

[quote]

ma question est la suivante : est ce qu'un professeur de français est autorisé à prendre en photo la main de ma fille lorsqu'elle accuse de tricherie pour un devoir d'espagnol de l'heure précédente, afin de vérifier auprès de sa collègue "pour au cas ou", au moment ou ma fille s'en défend

[/quote]

A moins que la main en question ne porte un signe particulier permettant l'identification de votre fille (tatouage, cicatrice), oui, tant que cela ne vire pas au harcèlement.

[quote]

et est ce que je peux demander à voir cette photo puisqu'il y a en litige avec le professeur.

[/quote]

Demander oui, obtenir cela va être compliqué, à moins que la photographie ne soit utilisée dans le cadre d'une procédure disciplinaire.